

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 avril 2022

N° 22/004

R.J/SA

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25/02/2022.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.
Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents :

M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI.

Absents représentés :

M. Josselyne COSTE-LENNON donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS, Madame Marion MARCHAL donne pouvoir à M. Pierre FISCHER, M. Gilbert REINAUDO donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT.

Absents excusés :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT, M. René VILLARD et son suppléant M. Gérard BENOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

✓ **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 février 2022.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx.

A Volx, le 12/04/2022

Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.



Publié le : 02 Mai 2022

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 Avril 2022